



Articles de sport

Vous avez des accessoires de sport qui traînent à la maison? Des ballons de toutes sortes, cordes à danser, frisbees, accessoires pour jouer dans le sable, petites balles, etc.

Apportez-les au 1, rue Langlois (bureau municipal)
Ceux-ci seront mis dans les boîtes prêtes à jouer WIXX.

WIXX
Une initiative de **cosmos**
COMMUNAUTÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE POUR UN MONDE OUTILLÉ, SCOLARISÉ ET EN SANTÉ

PROCHAINS VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Les prochains versements des taxes municipales sont le:

7 juillet 6 septembre

Vous pouvez payer au comptoir, par paiement direct (carte de guichet automatique), en argent ou par chèque. Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières, par AccèsD ou en nous postant un chèque.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL Année 2017

Les séances du conseil ont lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 h aux dates suivantes pour l'année 2017 :

Lundi 5 juin	
Lundi 3 juillet	Lundi 7 août
Lundi 11 septembre	Lundi 2 octobre
Lundi 13 novembre	Lundi 4 décembre

Le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité le matin de la tenue de chacune des séances, à l'adresse suivante: www.sainteluce.ca

Sommaire

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Bottin des jeunes au travail
- Arrosage des pelouses et des plantes
- Semaine de la municipalité
- Foyers extérieurs
- Permis et certificats
- Élections 2017
- Le mot VERT du mois (MAI)
- Le mot VERT du mois (JUN)
- Loi sur le tabac
- Contrôle des chiens
- Parc intergénérationnel
- Fête des bénévoles 2017
- Ramonage des cheminées 2017

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Cercle des Fermières de Sainte-Luce
- Hommage à Madame Aline Drapeau
- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce
- Bibliothèque de Sainte-Luce
- Bibliothèque de Lucville
- Jardins communautaires?

OFFRES D'EMPLOI

CAMP DE JOUR

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés vendredi 23 juin à l'occasion de la fête Nationale et le vendredi 30 juillet pour la Confédération.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 418 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

Informations municipales

BOTTIN DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL

Le Service des loisirs de Sainte-Luce est heureux de vous présenter un groupe d'étudiants qui offrent leurs services pour effectuer des travaux durant l'été.

1. Tonte de gazon
2. Raclage de feuilles
3. Peinture intérieure
4. Peinture extérieure
5. Entretien de piscine
6. Entretien ménager
7. Entretien de parterres
8. Gardiennage d'enfants
9. Gardiennage d'animaux domestiques
10. Agriculture

NOM	ADRESSE	ÂGE	TÉLÉPHONE	TRAVAUX
Cédric Chalifoux	5, rue des Cèdres	11ans	418 739-5672	1-2-6-8-9
Ève Goulet	149, Rte du Fleuve Ouest	13ans	418 739-4617	8-9
Anka-Rose Légaré Bernier	59, rue St-Michel	11ans	418 750-9183	8-9
Charles Tremblay	75, Route du Fleuve Ouest	11ans	418 739-4790	2
Gabrielle Tremblay	75, Route du Fleuve Ouest	14ans	418 739-4410	2-7-8-9-10 cours de piano

ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES

Avec la venue de l'été, nous invitons la population à respecter les règles suivantes pour l'utilisation de l'eau potable.

Tout d'abord, parlons de l'arrosage de la végétation, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, est permis en tout temps. Pour ce qui est de **l'arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux**, il est permis uniquement **entre 20 h et 23 h**, pour les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;**
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.**

Pour ce qui est des **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**. Ces systèmes d'arrosage automatique doivent être équipés de différents dispositifs, dont un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie.

Pour les **nouvelles pelouses** et les nouveaux aménagements paysagers, il est permis **d'arroser tous les jours, aux heures prévues, pour une période de 15 jours**, suivant le début des travaux. L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son implantation.

Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue où sur les propriétés voisines.

Voici les grandes lignes du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Nous vous encourageons à visiter notre site web (www.sainteluce.ca) pour en connaître l'intégralité.



SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

DU 4 AU 10 JUIN 2017



Dans le cadre de la semaine de la municipalité, l'administration de votre municipalité vous invite à participer à une activité concernant la protection de la ressource « EAU ».

Depuis plusieurs années, votre conseil municipal se préoccupe de la protection de la ressource « EAU » et plus particulièrement de ses sources en approvisionnement en eau potable. En 2013, le conseil a mis de l'avant un plan d'action global de gestion pour s'assurer de la pérennité de ses sources d'approvisionnement en eau potable.

Plusieurs actions ont été mises de l'avant dans le cadre de ce plan, notamment une collaboration avec les agriculteurs du secteur où se trouvent les puits, au niveau des types de culture à faire dans les aires de protection, l'établissement de haies brise-vent, la mise en place d'étangs pour créer des réserves d'eau, l'épandage de chaux et de matières organiques et la récupération d'eau qui était auparavant déversée sur le sol.

Nous vous invitons donc, dans le cadre de la semaine de la municipalité à faire une visite guidée de ces installations. La visite se fera le samedi 10 juin en autobus nolisé par la municipalité. Le départ se fera à 10 h, au bureau municipal situé au 1, rue Langlois. Nous vous demandons de nous confirmer votre présence, en contactant madame Monique Chouinard au 418 739-4317, afin que nous puissions évaluer le nombre d'autobus nécessaire pour effectuer le transport. Le retour est prévu pour 12 h.

Nous vous attendons donc en grand nombre pour effectuer cette visite qui sera des plus intéressantes.

Paul-Eugène Gagnon, maire

LES NORMES RELATIVES AUX FOYERS EXTÉRIEURS

- Les foyers extérieurs ne sont autorisés que dans les cours latérales et arrières;
- La marge de recul avant est la même que celle prescrite pour le bâtiment principal;
- Les marges de recul latérales et arrière sont de trois (3) mètres;
- La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de quatre (4) mètres;
- La distance minimale le séparant de matériaux combustibles ou d'une autre construction accessoire fabriquée avec des matériaux combustibles est de deux (2) mètres.

Selon l'article 9 du règlement des nuisances R-2016-214 de la municipalité de Sainte-Luce, il est prohibé et constitue une nuisance le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet ou de façon sécuritaire pour l'environnement immédiat et qui est facilement contrôlable.

Selon l'article 6 du règlement des nuisances R-2016-214 de la municipalité de Sainte-Luce, il est prohibé et constitue une nuisance le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices.

PERMIS ET CERTIFICATS

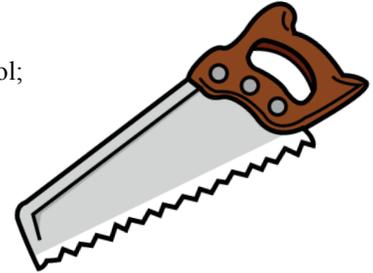
À l'approche de la saison estivale, nous tenons à vous rappeler que plusieurs types de travaux nécessitent un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis de construction :

- Construction d'un bâtiment principal;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, remise, serre, etc.);
- Construction d'un patio ou d'une galerie;
- Rénovations, intérieures et extérieures (à l'exception des travaux d'entretien mineurs tels que la peinture)

Également, certains travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation :

- Travaux d'aménagement paysager tels que la pose d'une clôture et l'excavation du sol;
- Réalisation d'un puits;
- Construction ou modification d'une installation septique;
- Démolition d'une construction;
- Changement d'usage ou ajout d'un usage complémentaire;
- Installation d'une enseigne;
- Travaux en milieu riverain (tous travaux effectués en bordure d'un cours d'eau).



D'autres travaux peuvent nécessiter un permis, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme.

Paul Martineau
Inspecteur en urbanisme
418 739-4317
paulmartineau@sainteluce.ca



L' « Opération élections 2017 » est en cours !



La Table de concertation des groupes de femmes du BSL (TCGFBSL) par son projet « *Opération élections 2017 !* » met tout en œuvre pour que plus de femmes se présentent comme candidates. Parce que les femmes représentent la moitié de la population et se doivent d'être présentes pour prendre les décisions qui orienteront le développement de leur communauté. Des conseils municipaux plus diversifiés permettront de développer une vision globale des grands enjeux de société et de découvrir ensemble un plus grand éventail de solutions. La présence des femmes est essentielle dans ce gouvernement de proximité que sont nos villes et nos villages ! Mesdames, voici ce que nous avons mis sur pied pour vous soutenir dans votre décision et vous outiller dans votre démarche. N'hésitez pas à partager ces informations avec celles qui pourraient être intéressées.

Programme de mentorat : La TCGFBSL vous mettra en contact avec un ou une mentore de votre MRC et vous fournira tous les documents d'accompagnement. La démarche se veut simple et adaptée à vos besoins spécifiques. Elle peut se poursuivre sur une période de six mois après votre élection si vous le souhaitez.

Journée régionale de formation-ressourcement-réseautage : le **vendredi 8 septembre**, à l'hôtel Rimouski, toutes les candidates et celles qui n'ont pas encore pris leur décision sont attendues pour une journée qui saura vous dynamiser, vous outiller et vous permettre de rencontrer d'autres candidates.

Formation sur le budget municipal : si vous êtes élue, une des premières tâches qui vous incombera en tant que membre du conseil municipal sera la préparation du budget annuel. Une formation sur mesure vous est offerte la troisième semaine de novembre dans l'est comme dans l'ouest du territoire bas-laurentien.

La formation en ligne : « *Politique municipale 101* » est toujours accessible à partir de la page d'accueil du site web de la TCGFBSL (www.femmes-bsl.qc.ca). De même, le Guide « *Le parcours de la candidate* », version papier ou électronique.

Pour informations ou inscription à ces différentes activités : Lucie Brault, 418 730-1357, lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca

Le Mot vert du mois – « Horaire d'été de l'Écocentre de La Mitis » - Mai 2017

Bonjour à toutes et tous,

La période estivale est à nos portes et, comme à chaque année, votre Écocentre de La Mitis ajuste son horaire afin de vous offrir un service de qualité !

Qu'est-ce qu'un écocentre? C'est le point de dépôt des matières résiduelles qui sont plus difficilement récupérables par la collecte porte-à-porte de par leur volume ou leur nature. L'écocentre permet à une grande partie ces matières d'être valorisées dans le respect de l'environnement !

Parmi ces matières, on retrouve entre-autre, mais non exclusivement :

- les matériaux de construction;
- les métaux (aluminium, fer, cuivre, etc.)
- les encombrants (mobilier, électroménagers, etc.);
- les appareils électriques et électroniques;
- les pneus (48 pouces et moins), des frais s'appliquent aux surdimensionnées;
- les résidus domestiques dangereux (Peinture, teinture, batteries, etc.);
- les résidus verts tel les branches, les feuilles et les rognures de gazon;
- plus encore!

Si vous êtes un résident de La Mitis, profitez gratuitement des services de votre écocentre situé au **428, avenue Roger-Marcoux, près de l'aéroport**. L'accès se fait par le chemin Perreault Est.

Pour des informations supplémentaires concernant les heures d'ouverture, les matières acceptées et les procédures, visitez le site internet www.ecoregie.ca dans la section Écocentre de La Mitis ou téléphonez au 418 785-0055.

D'ici le prochain Mot Vert, profitez de votre écocentre qui, comme les feuilles dans les arbres au printemps, s'ouvre à vous afin de vous offrir un monde plus vert !

Vincent Dufour, coordonnateur



www.ecoregie.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Le Mot vert du mois – « Une gestion écologique de vos résidus verts » - Juin 2017

Bonjour à toutes et tous,

Le mois de juin rime avec la préparation du terrain et avec de bonnes quantités de résidus verts laissés par la tonte de gazon, l'élagage des arbres ou encore la préparation du jardin.

Vous le savez maintenant, les résidus verts tels que la pelouse et les branches ne vont pas dans le bac à déchet. Alors, comment s'en départir ?

Pour vos retailles de gazon, comme souvent, la solution la plus simple est la meilleure : laissez-les sur place. Cette technique horticole, communément appelée « herbicyclage » permettra une protection naturelle de votre pelouse contre la sécheresse et les maladies. Pourquoi payer pour traiter sa pelouse quand la nature nous donne les outils nécessaires pour le faire ?!

Vos résidus de jardinage, désherbage, plantes d'intérieures, etc. sont acceptés dans le bac brun. N'oubliez pas que la terre et les pots, eux, ne le sont pas !

Les petites branches, de la grosseur maximale du petit doigt, peuvent être mises dans le bac brun. Toutefois, les branches d'une dimension supérieure ne peuvent pas aller dans le bac brun puisqu'elles risquent d'endommager les équipements.

Pour vous départir convenablement de ces plus grosses branches, vérifiez avec votre Écocentre de La Mitis (428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli, 418 785-0055).

Les résidus de construction, rénovation et démolition, tel que le bois, doivent être déposés à votre Écocentre. Ces matières ne sont acceptées dans aucun bac.

N'oubliez pas que l'horaire de collecte d'été pour votre bac brun est maintenant en vigueur! Vérifiez le calendrier de collecte de votre municipalité pour plus d'information.

Vincent Dufour, coordonnateur



www.ecoregie.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

LOI SUR LE TABAC

Selon le projet de loi #44, visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, la Municipalité de Sainte-Luce aimerait rappeler à ses citoyens les quelques mesures suivantes :

Mesures entrées en vigueur le 26 mai 2016

En plus des interdictions déjà existantes, il est aussi interdit de fumer :

- dans les véhicules automobiles, lorsque des personnes de moins de 16 ans y sont présentes;
- dans les aires communes des immeubles d'habitation comportant de 2 à 5 logements;
- sur les terrasses commerciales, incluant celles des restaurants et des bars;
- **dans les aires de jeux extérieures pour enfants;**
- **sur les terrains sportifs et les terrains de jeux;**
- sur les terrains des camps de vacances;
- **en tout temps, sur les terrains :**
 - *des centres de la petite enfance et des garderies;
 - *des établissements d'enseignement :
 - préscolaire,
 - primaire,
 - secondaire

Des affiches seront posées à l'entrée des parcs de la municipalité pour sensibiliser la population.

FÊTE DES BÉNÉVOLES 2017

La municipalité de Sainte-Luce est fière d'avoir rendu hommage aux bénévoles de la communauté lors de la soirée de remerciement qui se tenait le 21 avril dernier. Près d'une cinquantaine de commanditaires ont participé à l'événement pour gâter nos précieux bénévoles. Tout près de 200 personnes se sont rendues afin d'échanger, rigoler et se remplir le bedon dans le sublime buffet! Merci à toutes et à tous pour votre implication!

Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs



CONTRÔLE DES CHIENS

Promenade et plage de l'Anse-aux-Coques



Comme vous le savez, la Promenade et la plage de l'Anse-aux-Coques constituent un des joyaux du Bas-Saint-Laurent et beaucoup de personnes fréquentent ces lieux. Plusieurs d'entre elles ont peur des chiens et il y a aussi la question de la salubrité publique qui est préoccupante.

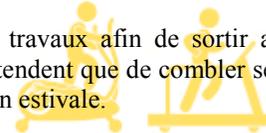
Pour ces raisons, les chiens sont INTERDITS SUR LA PLAGES. Sur la Promenade, les chiens doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser leurs excréments. Vous trouverez des distributeurs de sacs à cet effet à chaque extrémité de la Promenade.

Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter ces directives pour le mieux-être de tous.

PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Grâce à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), la municipalité de Sainte-Luce mettra sur pied un parc des générations pour l'été 2017. Ce futur parc situé en bordure de la mer (80, Route du Fleuve Ouest) sera muni d'exerciceurs et de tables à pique-nique. De plus, dans le Parc des familles situé en face, une petite cabane dotée de toilette, table à langer et compresseur à air est disponible pour les utilisateurs.

La Municipalité a déjà entamé les travaux afin de sortir au grand air salin ces appareils qui n'attendent que de combler ses citoyens et ses touristes pour la saison estivale.



CAMPAGNE ANNUELLE DE RAMONAGE DES CHEMINÉES 2017

Il y aura une campagne de ramonage des cheminées effectuée par le service d'inspection et de ramonage de la MRC de la Mitis auquel la municipalité a adhéré. Les activités devraient se dérouler entre le 29 mai et le 30 juin 2017, mais sont toutefois susceptibles de varier en fonction des conditions météorologiques estivales.

Le travail effectué sera le ramonage et l'inspection des conduits de fumée (cheminées) des bâtiments (principaux et autres). Les citoyens et citoyennes désirant faire inspecter et nettoyer les conduits de raccordement intérieurs et l'installation de chauffage (poêle) pourront prendre rendez-vous avec le service de ramonage de la MRC. Ce service sera offert à l'automne, en fin de saison. Les frais de cette deuxième visite vous seront facturés par la MRC de La Mitis.

En vertu du règlement 259-2011, vous devez, à intervalles d'au plus 12 mois, procéder à l'inspection et au ramonage de votre cheminée, tuyaux de raccordement et installation de chauffage (poêle).

Tout propriétaire de la municipalité qui refusera le ramonage et l'inspection de sa cheminée par les services de la MRC devra obligatoirement signer et transmettre une déclaration de refus à la municipalité et/ou au service d'inspection et de ramonage.

Accessibilité à la cheminée

Nul ne peut empêcher ou autrement entraver le travail du ramoneur.

Plus particulièrement, pour toute cheminée non facilement accessible, il est du devoir du propriétaire de faciliter l'accès au toit et au faite des cheminées, ainsi qu'à la base intérieure et extérieure de celles-ci, et que tout capuchon soit placé de façon à être enlevé sans difficulté.

Le Service d'inspection et de ramonage ainsi que votre Service d'incendie vous remercient de votre coopération !

Municipalité de Sainte-Luce

1, rue Langlois
Sainte-Luce (Qc) G0K 1P0
418 739-4317

MRC de la Mitis

300, rue Sanatorium
Mont-Joli (Qc) G5H 1V7
418 775-8445 p.2255

Informations et activités communautaires

CERCLE DE FERMILIÈRES DE SAINTE-LUCE

Assemblée mensuelle

13 juin à la **bibliothèque de Sainte-Luce, 19 h 30**

Ateliers divers

Le 3^e lundi de chaque mois à la **bibliothèque de Sainte-Luce, 13 h à 16 h**. Différentes techniques y sont expliquées (tricot, broderie, tricoton, etc.).

Exposition annuelle

Le dimanche 4 juin de **11 h à 15 h**, le Cercle de Fermilières de Sainte-Luce vous invite à leur exposition annuelle qui débutera avec un dîner. Le 40^e du Cercle sera souligné, plus de détails à venir.

Assemblée générale annuelle

Le mardi 13 juin à **19 h 30** à la bibliothèque de Sainte-Luce.

Pour informations :

Jocelyne Burton-Tremblay : **418 739-3575**

HOMMAGE À MADAME ALINE DRAPEAU

Dimanche le 21 mai 2017, madame Aline Drapeau a été nommée par la Société nationale de l'est du Québec, patriote de l'année 2017 pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Cette nomination souligne l'implication exceptionnelle de madame Drapeau à l'avancement de la nation québécoise et au mieux être de sa communauté et de notre grande région.

Madame Drapeau fait d'autant plus l'objet de la chronique « Femme engagée » du magazine *L'Actuelle* Vol. 27 Numéro 4 où l'on y décrit son honorable parcours!

Félicitations madame Aline Drapeau!





Membres, ami(e)s et visiteurs,

Nos activités courantes sont terminées. Elles reprendront en septembre prochain. Aux membres actifs, nous vous remercions de l'intérêt porté à nos activités au cours des dernières saisons. À nos membres, nous souhaitons un été d'AMITIÉ, de PLAISIR et d'activités RELAXANTES. Pour des raisons hors de notre volonté, nous ne célébrerons pas la Fête des Mères et des Pères ce printemps. Nous reconnaissons l'importance de souligner ces anniversaires. Aussi, nous pensons tenir à l'automne une FÊTE de rassemblement plutôt «HOT» comme dirait nos petits-enfants. Recevez, chères Mères et chers Pères, nos vœux de RECONNAISSANCE et d'AMITIÉ sincères.

HOMMAGE à nos membres :

Nous soulignons l'hommage offert à madame Aline Drapeau-Côté, élue PATRIOTE 2017 de la Société Nationale de l'Est-du-Québec le 21 mai, pour son implication à la reconnaissance du travail des femmes agricultrices et entrepreneures. Nous rendons aussi hommage à madame Laurette DeChamplain, récipiendaire de la médaille d'argent du Lieutenant-Gouverneur du Québec, le 7 mai dernier pour son bénévolat auprès de multiples organismes de défense des droits des Québécois(es). Mesdames, acceptez nos félicitations et nos remerciements pour le combat mené pour chacune des causes défendues visant le mieux-être de tous les citoyens et citoyennes de l'Est-du-Québec. Les traces que vous nous avez laissées marquent notre histoire.

ACTIVITÉ SPÉCIALE :

Dans le cadre de la semaine «L'amitié, n'a pas d'âge», le club des 50 ans et plus de Luceville tiendra un mini-tournoi de pétanques avec les jeunes des niveaux 5 & 6 de l'école primaire Vents & Marées de Sainte-Luce. Nous accueillerons 66 jeunes, le 8 juin au Pavillon sportif, entre 9h00 et 15h30 afin de vivre un moment fort en convivialité entre adultes et jeunes. Nous faisons appel aux personnes disponibles pour participer à cette journée de partage. Contactez-nous au 418 739-5606 ou 418 739-3820.

ACTIVITÉ ESTIVALE :

Pour les nouveaux résidents et les vacanciers, nous vous invitons à vous joindre aux membres du club à tous les jeudis en après-midi, au Pavillon sportif, au 110 Saint-Pierre Est – secteur Luceville. Nous disposons de 2 aires de jeux de pétanques sur sable et sur gazon. Apportez vos boules de pétanques, sinon nous pourrions vous prêter un kit et vous initier aux règles si nécessaire. Intéressé à faire partie d'une équipe ou vous avez une équipe, communiquez avec notre responsable : Wilfrid Perreault au 418-739-3471, sinon Mathieu Truchon, coordonnateur en loisir, au bureau municipal 418739-4420.

Le Conseil d'administration du Club des 50 ans et plus de Luceville vous propose de : profitez du moment présent; amusez-vous avec sagesse; revenez-nous en septembre.

Gisèle Hallé, présidente

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

Dimanche le 28 mai 2017 :

Brunch de la **fête des Mères et des Pères** 11 h à 13 h au Centre Gabriel-Nadeau, suivi de danse de 13 h à 16 h avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers.

Adultes : 10 \$ Membres : 8 \$
Enfants de 12 ans et moins : gratuit

Billets en vente auprès des membres

Assemblée générale annuelle

Date: Mercredi 7 juin 2017, à 19 h 30
Endroit: Centre Gabriel-Nadeau
(1 rue, Langlois)

Pour informations :
Micheline Trudel : **418 739-3214**



BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-LUCE-SUR-MER



Parce que l'été, on a plus de temps pour lire, les bénévoles de votre bibliothèque, secteur Sainte-Luce, seront là pour vous accueillir selon l'horaire habituel.

Les mercredis entre 19 h et 21 h et les dimanches entre 10 h et 12 h

Bienvenue!

BIBLIOTHÈQUE DE LUCEVILLE

Bonjour à tous nos abonnés,

Nous tenons à vous remercier pour votre fréquentation et votre assiduité à la bibliothèque municipale de votre secteur.

La bibliothèque du secteur de Luceville sera fermée du :

22 juin au 14 août 2017 inclusivement

retour : le mardi 15 août 2017 à compter de 13 h 30

Nos heures d'ouverture sont :

mardi en après-midi : 13 h 30 à 16 h 30

mercredi en soirée : 19 h à 20 h 30

Gagnantes du concours Club de lecture d'été Desjardins, Réinvente ton été

Les gagnantes sont : **Léonie Drapeau** de Ste-Luce et **Daphnée Dumont** du secteur Luceville. Félicitations à vous deux !

Au plaisir de se revoir le 15 août prochain

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé et reposant !

Les bénévoles de la bibliothèque municipale, secteur Luceville
Martine Plante, responsable

JARDINS COMMUNAUTAIRES?

Venant de quelques résidents de Sainte-Luce, une demande de mettre sur pied un projet de jardins communautaires dans la municipalité a été fait ce printemps.

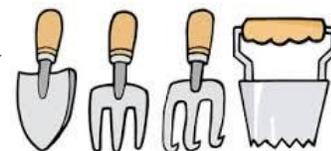
Considérant un éventuel intérêt de la part de plus de 2 ou 3 citoyens, il serait possible de créer un comité afin de monter le projet pour l'été 2018. Quelques terrains de la municipalité pourraient être dédiés à cet égard.

L'idée fut lancée par une résidente du secteur Sainte-Luce-sur-Mer, puisque naturellement, les terres sur le bord de la mer peuvent être moins fertiles. Il pourrait donc être intéressant pour les citoyens étant dans la même situation de se manifester afin de s'impliquer. Un tel projet serait très bénéfique pour la communauté!

Si vous êtes intéressé(e) à participer à ce projet, autant pour Sainte-Luce-sur-Mer que pour Luceville, veuillez communiquer avec le coordonnateur des loisirs:

418 739-4420 poste 4
mathieutruchon@sainteluce.ca

Bon été!



Offres d'emplois

Offre d'emploi étudiant

Réparateur/Réparatrice de sculptures de bois

La Corporation de développement touristique de Sainte-Luce organise à la fin du mois d'août de chaque année un symposium de sculptures sur bois qui porte le nom des Sculpturales de Sainte-Luce. Ces sculptures sont exposées à l'extérieur et nécessitent un entretien pour les préserver. Nous sommes à la recherche d'un étudiant ou d'une étudiante pour agir à titre de « réparateurs de sculptures » au cours de l'été.

Tâches : Le travail consiste à la réparation et à l'entretien de 52 sculptures de bois. L'étudiant choisi devra laver et brosser chaque sculpture pour retirer le sel de mer et enlever la pourriture de surface. Celui-ci devra aussi s'assurer de la stabilité de chaque sculpture sur leur base, de remplacer les parties endommagées, de poser un scellant dans les fentes des sculptures, de poncer les surfaces et de peindre les sculptures pour les protéger.

Qualités recherchées : L'étudiant doit être débrouillard, autonome, créatif et aimer travailler le bois. De plus, celui-ci doit aimer communiquer avec le public et connaître les attraits touristiques locaux.

Condition : L'étudiant choisi doit retourner aux études à l'automne. Le poste débute le mercredi 14 juin et se termine le 8 août (7 semaines). Le salaire offert est de 11,25 \$ de l'heure.

Domaines d'études : Étudiant en art plastique, en pratique de la sculpture, en menuiserie ou en ébénisterie.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir une lettre et son curriculum vitae avant le 26 mai 2017, par courriel à cdt.sainteluce@gmail.com

Offre d'emploi étudiant



Animateur/Animatrice de plage à Sainte-Luce

La **Corporation de développement touristique de Sainte-Luce** voit depuis près de 30 ans à l'animation estivale de la plage de l'Anse-aux-Coques. Pour divertir et informer les visiteurs et les touristes, nous sommes à la recherche d'un étudiant ou d'une étudiante pour agir à titre d'animateur/animatrice de plage.

Tâches : Le travail consiste à participer à la préparation de la trentième édition du *Concours de sculptures de sable de Sainte-Luce* par des activités de promotion ciblées auprès des jeunes des terrains de jeux et des jeunes familles; de voir à l'entretien du nouveau piano public; de prêter du matériel pour divertir les enfants et les adolescents; de distribuer des dépliants touristiques et de voir à la mise à jour quotidienne de notre page Facebook.

Qualités recherchées : L'étudiant doit être débrouillard, autonome, créatif et aimer communiquer avec le public. De plus, celui-ci doit connaître les attraits touristiques locaux et régionaux et, si possible, parler anglais.

Condition : L'étudiant choisi doit retourner aux études à l'automne. Le poste débute le mercredi 14 juin et se termine le 8 août (7 semaines). Le salaire offert est de 11,25 \$ de l'heure.

Domaines d'études : Étudiant en technique de tourisme, en animation, étudiant au baccalauréat en récréologie ou en sciences humaines.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir une lettre et son curriculum vitae avant le 5 juin 2017, par courriel à cdt.sainteluce@gmail.com ou par la poste à :

François Loiselle, secrétaire
Corporation de développement touristique de Sainte-Luce
100-1, rue Langlois
Sainte-Luce (QC) G0K 1P0

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

23 et 24 juin 2017

PROGRAMMATION

(Marché public et Pergola Ouest)

VENDREDI 23

- 🌸 10 h à 15 h : Jeux gonflables au Marché Public de Sainte-Luce
- 🌸 21 h : Discours patriotique et hommage au drapeau québécois
- 🌸 21 h 30 : Feu de joie avec musique sur la plage et FEUX D'ARTIFICES!

La soirée est remise au lendemain en cas de pluie

SAMEDI 24

- 🌸 12 h à 16 h :
 - Jeux gonflables
 - Animation, Camp de jour Ste-Luce
 - Maquillage
 - Médiévaux de St-Marcellin
 - Yoga, Paddle Board et Pound par SKY
- 🌸 14 h : Max D'Astous chansonnier!
(Déplacé au 1, rue Langlois si pluie)



GRATUIT!!

VENEZ EN GRAND NOMBRE!!

Pour informations :
Mathieu Truchon
418 739-4420, poste 4
mathieutruchon@sainteluce.ca



Camp de jour, été 2017



DU 26 JUIN AU 11 AOÛT

INSCRIPTION

Dates

- **Lundi 5 juin au jeudi 8 juin**, bureau municipal de Sainte-Luce, 1 rue Langlois 9 h à 12 h, 13 h à 16 h 30
- **Mardi et mercredi 6 et 7 juin**, bureau municipal de Sainte-Luce, 1 rue Langlois, 18 h à 19 h 30

Coût 60 \$ / 1^{er} enfant 50 \$ / 2^e enfant 40 \$ / 3^e enfant

Le paiement doit être acquitté en entier lors de l'inscription.

Argent comptant, carte de débit et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Luce sont acceptés.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Luce sous les onglets : Loisir / Activités / Camp de jour été 2017

CAMP DE JOUR

Clientèle: Filles et garçons âgés de 5 à 12 ans. L'enfant doit avoir 5 ans le 26 juin.

Programme: Activités en plein air et sportives, visites éducatives, spectacles, bricolage, chansons, plage, sorties.

Horaire: Lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du 26 juin au 11 août 2017

Endroit: Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

Notes: Le camp de jour et le service de garde seront en opération dès le 26 juin.

Veuillez noter que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été aboli.

SERVICE DE GARDE

Clientèle: Les jeunes qui fréquentent le camp de jour

Endroit: Centre communautaire Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

Coût: 2,50 \$ par période, maximum 5 \$ par jour.

Périodes: Du lundi au vendredi: matin: 7 h 30 à 9 h, midi: 12 h à 13 h, soir: 16 h à 17 h 30

Pénalité: Après 17 h 30, une pénalité de 1 \$ / minute / enfant sera facturée

Modalités de paiement du service de garde

1. Présence régulière: 100 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet.
2. Présence occasionnelle: 50 \$ à l'inscription et le reste payable le 15 juillet si nécessaire.
- Tout paiement en trop sera remboursé par la Municipalité de Sainte-Luce en septembre 2017.

Note: Un Relevé 24 est remis pour le crédit d'impôt pour service de garde.

AIDES-MONITEURS/MONITRICES BÉNÉVOLES RECHERCHÉ(E)S!

Tu es âgé(e) de 14 ans ou plus? Tu aimes travailler avec les enfants? T'as envie de vivre une expérience incroyable à ajouter à ton CV?

Ça tombe bien, nous sommes à la recherche de jeunes bénévoles dynamiques pour faire partie de l'équipe lors d'événements ou de sorties afin de maximiser la qualité du service offert au Camp de jour!

Tu aideras les animateurs et les animatrices à préparer les jeux, gérer les déplacements, etc.

Une petite formation sera prévue afin de vous préparer pour l'été!

Communique avec Mathieu Truchon aux coordonnées ici-bas si ça t'intéresse! Au plaisir! :)

Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs

Téléphone : 418 739-4420 poste 4



ACQ

CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2017